

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DE PREFECTURE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA SECTION NATIONALE DES RETRAITES LE 22 JUIN 2016

Sont présents : Christine MAROT, Christine JORIS, Bernard RIBET, Josette AUBRY, Geneviève CHAUSSE, Jean-Pierre DINAND, Josiane BESSE, Roselyne CHAMPION

Sont excusés : Marie-Hélène DURE, Sylvia FORQUIGNON, Michel GUILLEMETTE.

Bernard RIBET, président, ouvre la séance.

Intervention de Christine MAROT, secrétaire générale.

Christine MAROT, secrétaire générale, annonce le déménagement du siège de notre syndicat national au 13 rue Cambacérès 75008 PARIS (entrée par le 11 de la rue des Saussaies) ; l'adresse postale et les coordonnées téléphoniques restent inchangées.

En ce qui concerne le point de situation de la Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur FSMI, elle précise que la dernière étape consistera pour le prochain congrès d'Alleverd les Bains de valider notre adhésion.

Christine MAROT est SGA de la FSMI,

Christine JORIS est TGA de la FSMI

3 postes sont attribués à Romuald DELIENCOURT, secrétaire national, Brigitte FAIDHERBE, conseillère syndicale et Marie-Line MISTRETTA SGA

A terme, d'autres syndicats du Ministère de l'Intérieur vont rejoindre d'où la nécessité d'anticiper : ainsi la Fédération de syndicats du Ministère de l'Intérieur deviendra la Fédération des syndicats du Ministère de l'Intérieur. Avec 6 sièges, FO est désormais majoritaire au comité technique ministériel. Notre syndicat national voit ses moyens alloués particulièrement renforcés pour ce qui concerne l'enveloppe pour son fonctionnement – hors frais de déplacement.

Christine MAROT termine son intervention en abordant l'actualité sociale dans les préfectures et les sous-préfectures.

Réduction sur les effectifs ?

Suppression de 1.300 postes sur les 3 ans. On ne renouvelle pas les détachements.

La préfecture de demain ?

47 CERT seront mis en place (centre d'expertise et de ressources de titres) pour les SIV (système d'immatriculation des véhicules) cartes identité et passeports, permis de conduire.

La question se pose du devenir des agents des préfectures qui n'auraient pas de CERT.

Les agents doivent accepter des mobilités forcées ou ils doivent anticiper. Il faut un accompagnement c'est-à-dire faire plusieurs propositions de reclassement.

Des moyens supplémentaires seraient attribués pour la sécurité, le service des étrangers, le contrôle de légalité.

Le devenir du service public ?

Dématérialisation à outrance par exemple pour les cartes grises. Des bornes seraient installées ainsi que la mise en place d'un service civique pour aider aux démarches administratives, voire le recours à des retraités volontaires. Un référent « fraude » sera nommé par département et couvrira les guichets Etat et Collectivités locales.

Le régime indemnitaire ?

Le nouveau régime n'intègre pas les NBI et sujétions pour les agents des titres : FO a toujours été opposée à la NBI mais si on la supprime il faut le faire pour tout le monde.

Fusion des corps ?

FO a toujours été contre.

Formation ?

Remettre en place la formation aux écrits et à l'informatique.

Intervention de Christine JORIS, Trésorière nationale

Les comptes ont été publiés par souci de transparence bien que ce ne soit pas obligatoire.

Quitus a été donné à la Trésorière nationale.

Les dettes à la FAGE ont été réglées.

Les cartes et timbres 2016 sont prêts.

Procédure actuelle : commande du matériel par le logiciel de la confédération « e-FO »

- Cartes : pour les actifs comme pour les retraités.

- Timbres : les timbres sont commandés pour les actifs également sur e-FO mais pour les retraités la commande du timbre UCR est faite au syndicat national.

En ce qui concerne les cotisations, il serait judicieux d'en modifier la présentation en faisant notamment apparaître la part déductible des impôts. Noter également que les personnes non imposables peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le bureau de la section nationale des retraités doit être destinataire de la lettre type que les secrétaires de section doivent adresser aux retraités pour le paiement de leurs cotisations.

Informations sur l'actualité de la Section Nationale des Retraités données par Bernard RIBET, président.

Le 1^{er} Mars 2016, le bureau de l'Union fédérale des retraités (FGF – UFR) a été reçu au Ministère de la Fonction Publique.

Les revendications concernant la dégradation du pouvoir d'achat des retraités et les insuffisances de la loi sur le vieillissement notamment ont été évoquées mais aussi l'attachement à notre statut de retraité de la Fonction Publique dont nous demandons la reconnaissance à travers l'honorariat.

Les journées d'action se sont multipliées dès le début de cette année : manifestation des retraités le 10 Mars et soutien aux nombreuses manifestations pour le retrait de la loi El Khoméri.

Le 3 Mai 2016, l'UFR réunissait les correspondants désignés dans le cadre de la mise en place de sections locales de l'UFR FO qui, jusqu'à ce jour, n'a pas de représentation locale.

C'est un réseau d'échanges et d'entraide entre fonctionnaires FO destiné à fidéliser et à recruter. C'est un travail de longue haleine. Une intervention sera faite sur le sujet à la prochaine assemblée générale sur les enjeux notamment.

Il importe que les correspondants disposent des éléments qui leur permettront de communiquer.

Ce travail préparatoire est en cours.

Modification de la carte des inter régions

Dans la perspective de la prochaine assemblée générale et autant par souci de cohérence que pour permettre le maintien de la représentativité de certains secteurs en chute d'effectifs il est proposé les modifications suivantes de la carte des régions et inter régions.

- L'inter région Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Picardie est supprimée.
- La Haute Normandie et la Basse Normandie sont rattachées à l'inter région Bretagne, Pays de Loire.
- La région Centre est rattachée à l'Ile de France.
- La Picardie est rattachée à l'inter région Nord Pas de Calais, Champagne Ardennes.

Le Bureau a validé cette modification qui sera soumise au prochain Conseil Syndical National, conformément à notre règlement intérieur.

Situation des effectifs

Depuis plusieurs années la diminution des effectifs est très sensible pour atteindre en 2015 157 adhérents cotisants, ce chiffre étant à corriger des nouveaux retraités en 2015 qui ne sont pas comptabilisés.

Le départ en retraite n'est plus accompagné du point de vue officiel comme c'était le cas dans le passé. Ce manque de considération ne peut que raviver la volonté de rupture du futur retraité avec ce qui a constitué son environnement.

Le sujet est d'importance et sera évoqué à la prochaine assemblée générale et au congrès. Geneviève CHAUSSE insiste pour que les retraités participent au conseil syndical local. Ils doivent être invités aux AG locales. Un rappel au règlement est nécessaire.

Une lettre type a été mise au point ainsi qu'un tract destiné aux nouveaux retraités adhérents ou non pour développer notre organisation et susciter des recrutements. Dès qu'ils seront validés par le secrétariat général, ils seront diffusés aux secrétaires de section et leurs interlocuteurs membres du bureau, délégués inter régionaux ou membres associés.

La plupart des nouveaux retraités ont internet. Il faut utiliser le numérique dans notre mode de recrutement et mettre en ligne la documentation et bulletin d'adhésion destinés à nos adhérents lorsqu'ils partent en retraite.

Assemblée générale d'Allevard les Bains.

Elections au bureau

Dans la perspective du renouvellement du bureau par l'assemblée générale, les membres actuels du bureau seront invités à faire connaître leurs intentions.

S'agissant du remplacement de notre camarade Jean-Paul BERTIN du département de la Meuse, Nelly MINARD, du département de l'Yonne sera déléguée – la seule à ce jour – de l'inter région Alsace Lorraine Bourgogne Franche Comté et a manifesté son intention d'être candidate au bureau.

Une liste provisoire des délégués à l'assemblée générale est communiquée au bureau. Des contacts ont été pris dans les sections comptant le plus d'adhérents. Aucune nouvelle candidature pour un mandat de délégué n'a été enregistrée à ce jour.

Questions diverses

- Un nouveau décret est intervenu concernant le capital décès et son plafonnement.
- Panneaux solaires : Josiane BESSE, SGA de l'association AFOC en signale les dangers en cas d'incendie, pour les services de secours notamment.